

MAY 26 1980



NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/C.5/35/1/Corr.1

7 mai 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 93 de la liste préliminaire[⌘]

PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1980-1983

Exécution du Programme de l'Organisation des Nations Unies
pour l'exercice biennal 1978-1979

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Page 109, tableau 18.1

La ligne en regard du programme "Information du public au sujet des normes adoptées par l'Organisation des Nations Unies" doit se lire comme suit :

82 2 31 - 40 13 - - -

La ligne "Total" doit se lire comme suit :

349 12 296 - 51 14 - - -

Page 111

La dernière ligne du paragraphe 18.3, qui se rapporte au sous-programme intitulé "Information du public au sujet des normes adoptées par l'Organisation des Nations Unies" doit se lire comme suit :

Pourcentage des produits exécutés comme prévu au programme : 84,5.

La ligne suivante doit se lire : Retards (13)

⌘ A/35/50.

Page 115, 23ème ligne

Remplacer "Section des traités de la Division des prestations juridiques générales" par "Section des traités du Bureau des affaires juridiques".

Page 122, première colonne

Après la rubrique "12. Commission économique pour l'Amérique latine", ajouter un appel de note d/.

Septième rubrique à partir du bas de la page 122 (Commerce international), supprimer l'appel de note d/ et ajouter un tiret dans les 1ère, 2ème, 3ème et 7ème colonnes.

Page 125

Remplacer le texte de la note d/ par le texte suivant :

"On ne dispose pas d'informations sur l'exécution de ce programme en ce qui concerne la répartition des ressources par catégorie d'éléments de programme pour 1980-1981".
